

RÉUNION PUBLIQUE COLLECTE DES ENCOMBRANTS

**Consultation
du 16 août au
30 septembre 2021**

Le 17/11

à 19h

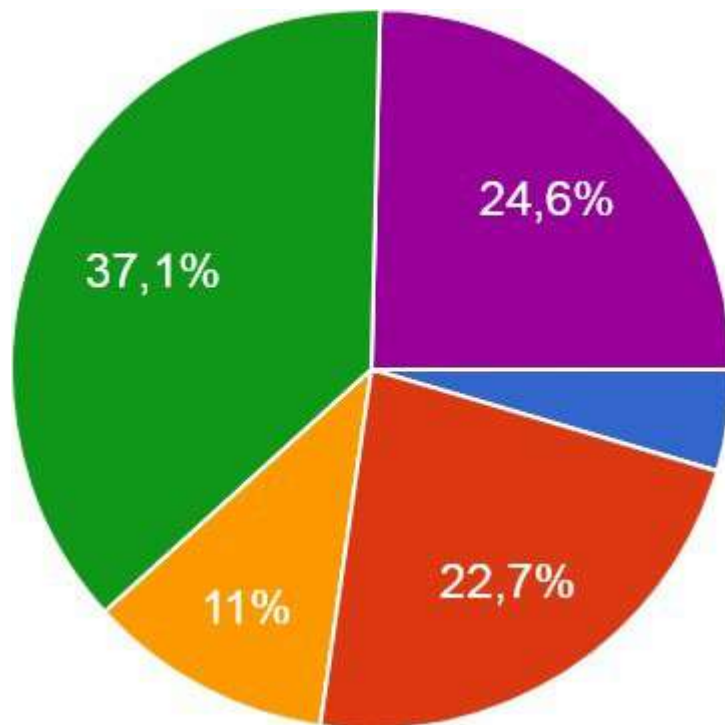


Déroulé de la réunion

- ❖ I - Les encombrants
- ❖ II - Restitution de la consultation
- ❖ III - La nouvelle organisation
- ❖ IV- Temps d'échanges

Vos disponibilités

Pour participer à ce temps d'échange :



- en semaine avant 19h
- en semaine après 19h
- le samedi matin
- Je ne souhaite pas y participer
- Je préfère l'organisation d'un Facebook Live

63 % favorables à une restitution

I - Les encombrants

❖ **Définition** : élément volumineux non naturel : gros meuble, lit, sommier, gros électroménager...

Caractéristiques de l'encombrant :

→ **volume** : n'entre pas dans le coffre d'un véhicule

→ **poids** : ne peut être soulevé par une seule personne.



I - Les encombrants

Déchets acceptés lors de la collecte :



Réfrigérateur
Congélateur



Lave vaisselle
Lave linge
Sèche linge



Cumulus
Baignoire



Cuisinière



Meuble monté



Canapé - Fauteuil



Matelas - Sommier

I - Les encombrants

- ❖ Collecte des encombrants une fois par trimestre du lundi au vendredi.
- ❖ Service gratuit pour les administrés.
- ❖ Image négligée de la commune lors de la collecte (encombrants et déchets sur les espaces extérieurs). Actes d'incivilité et dépôts sauvages en forte croissance (75% ne sont pas des encombrants).
- ❖ Coût total de la collecte annuel pour la commune d'environ 70 000 € (dont un coût de **52 500 €** pour les **non encombrants**).
- ❖ Camion de collecte en fin de vie (coût estimé : 150 000 €).

I - Les encombrants

Une ville propre,
c'est l'affaire de
tous !

- Différencier de réels encombrants des déchets non ménagers qui sont transportables en voiture pour un dépôt en déchèterie (**poêle, ampoule, piles petits électroménagers, chaises**).
- Etre éco-responsable en respectant les consignes relatives à la collecte (ne pas faire de décharges sauvages)
- Etre éco-responsable pour éviter l'impact sur l'environnement (non gérés, risques de pollution des sols, des eaux...)
- Etre éco-responsable en évitant la pollution visuelle et l'image négligée de notre ville

I - Les encombrants

C'est une déchèterie gratuite !

→ Accès gratuit à la déchèterie de Roques pour tous les Seyssois (équipés d'un véhicule de tourisme).

❖  **chemin de la plaine des Lacs - ☐ 05 34 46 30 50**

❖ Horaires

du lundi au vendredi : 9h - 12h et 13h30

- 18h samedi : 9h - 18h en continu

dimanche & jours fériés fermé



Le Muretain Agglo

8 bis av. Vincent Auriol 31600 Muret



05 34 46 30 30

I - Les encombrants



Quels sont les risques ?

→ Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique est puni d'une amende forfaitaire allant de :

- 135 € à 1 500 €

❖ Textes de loi : *Code général des collectivités territoriales : articles L2224-13 à L2224-17-1*
Compétences et pouvoirs du maire en matière de déchets

II - La consultation

La Mairie a consulté les
Seyssois pour participer
à la réflexion sur
l'amélioration de la
collecte des
encombrants

Démocratie Participative
& Implication Citoyenne

LES ENCOMBRANTS...
VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE !

DU 16 AOÛT
AU 30 SEPTEMBRE 2021

La mairie vous invite à participer
à l'enquête concernant
l'organisation de la collecte des
encombrants et son évolution

Comment participer ?

- en ligne sur le site la mairie :
www.mairie-seysse.fr
- avec le questionnaire à l'accueil de la mairie



264

Retours

Plus de

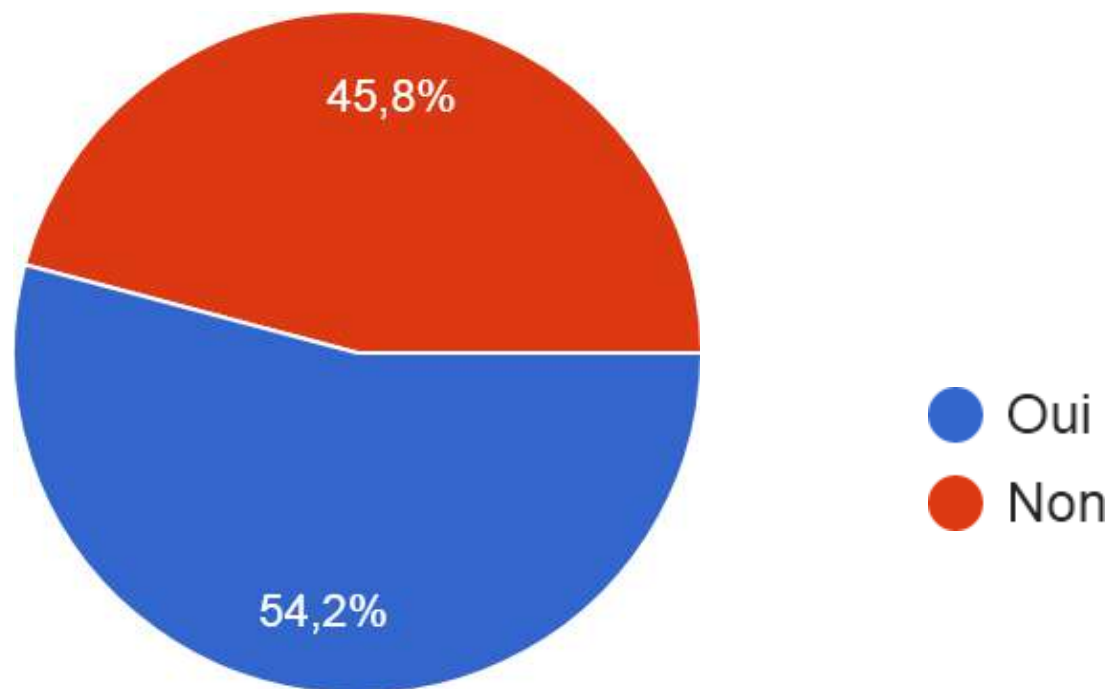
800

Contributions

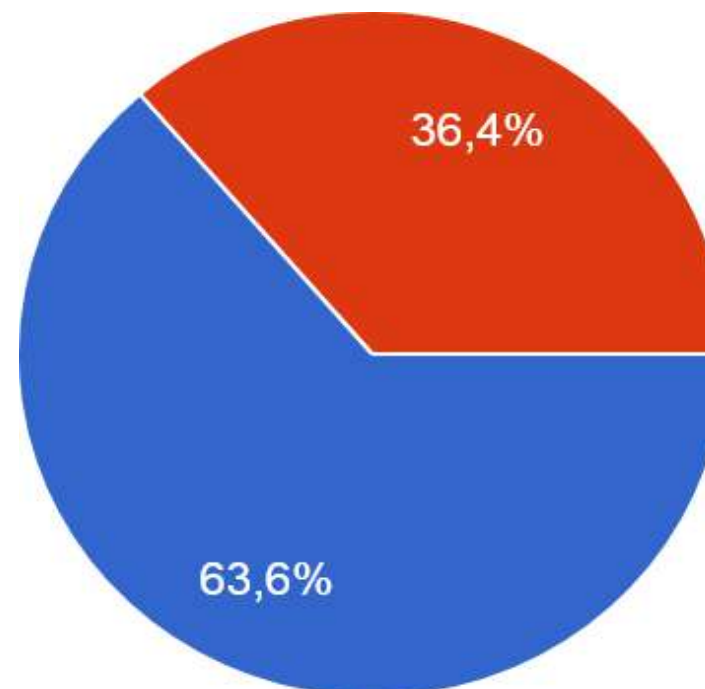
II - Restitution de la consultation

Un état des lieux
partagé

1. Etes-vous satisfait de la collecte actuelle ?
(une fois par trimestre)

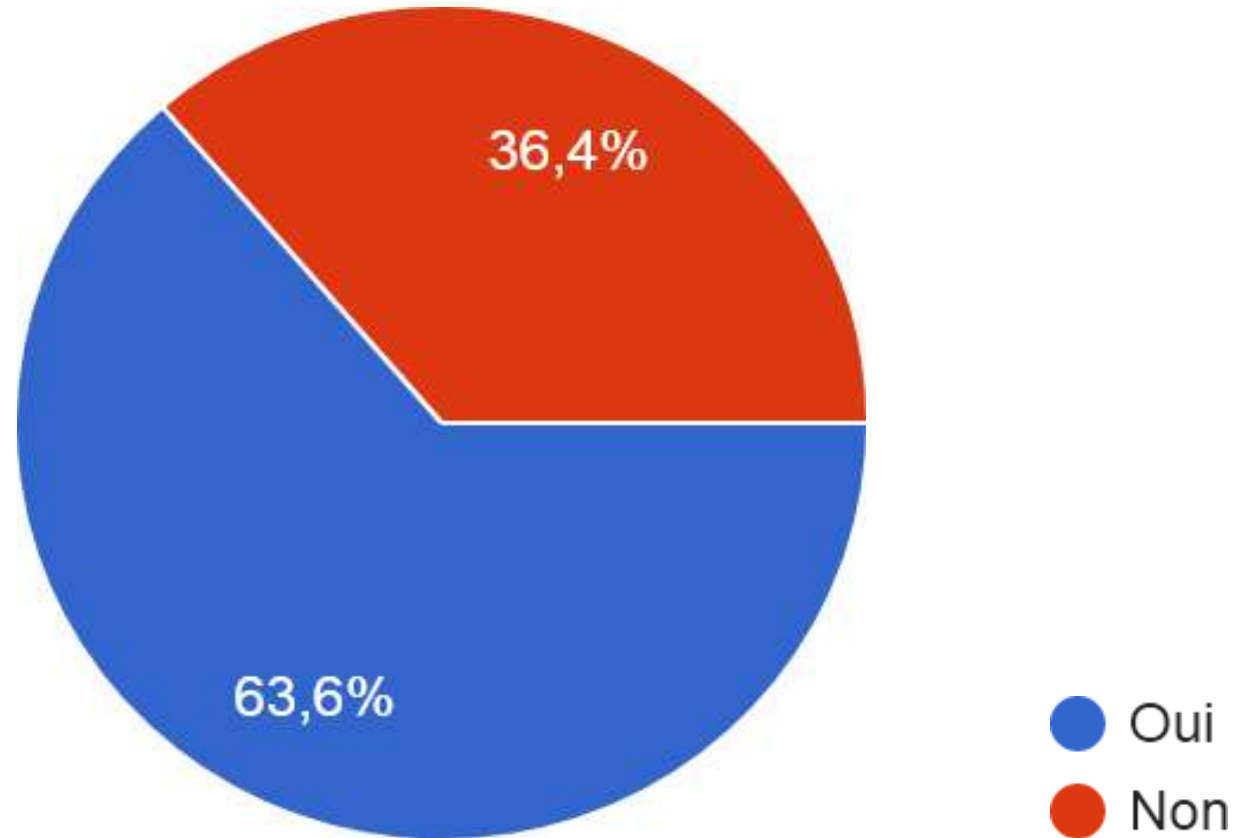


2. Partagez-vous le constat de l'image négligée de la commune durant la période de collecte ?



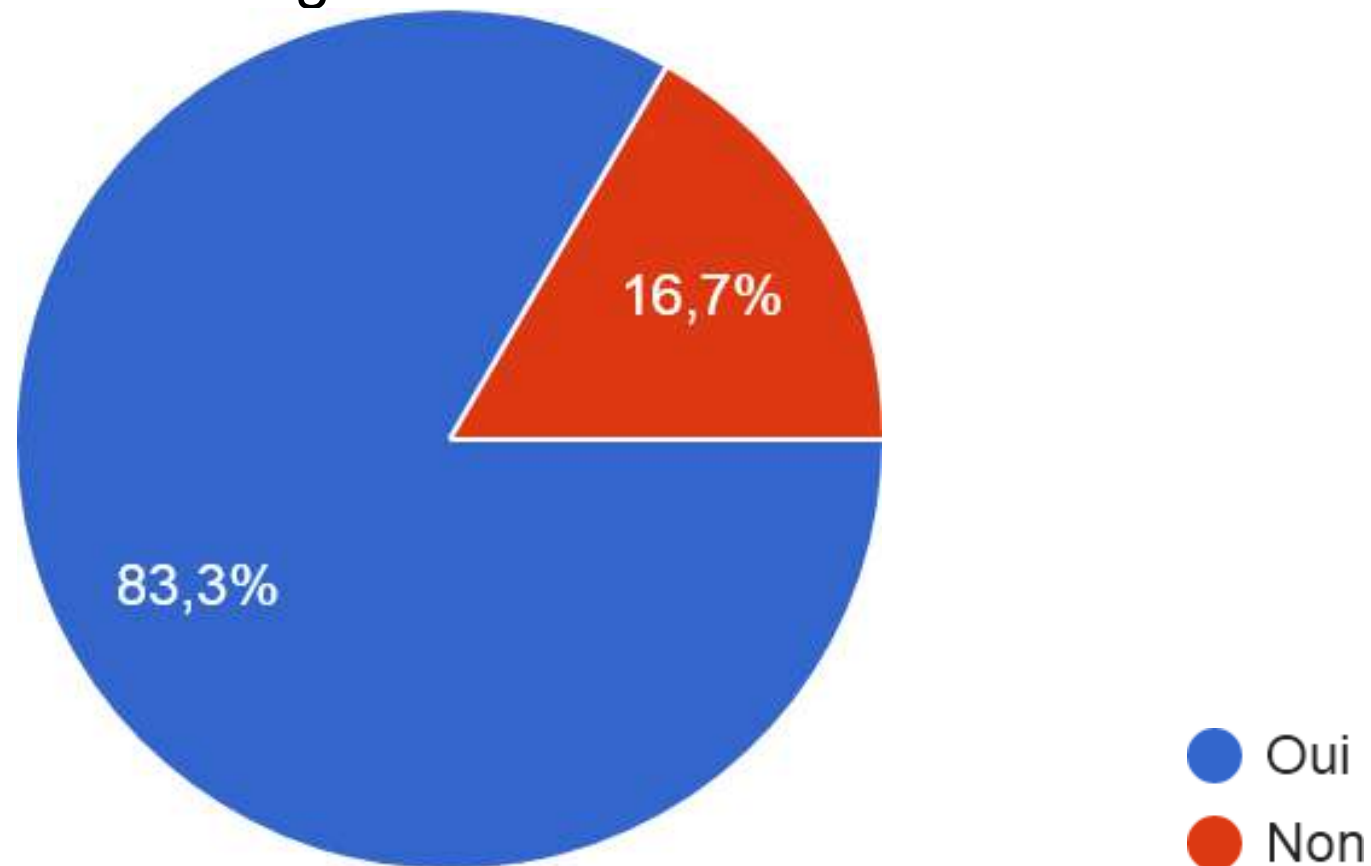
II - Restitution de la consultation

3. Constatez-vous plus de décharges sauvages durant la période de la collecte des encombrants ?



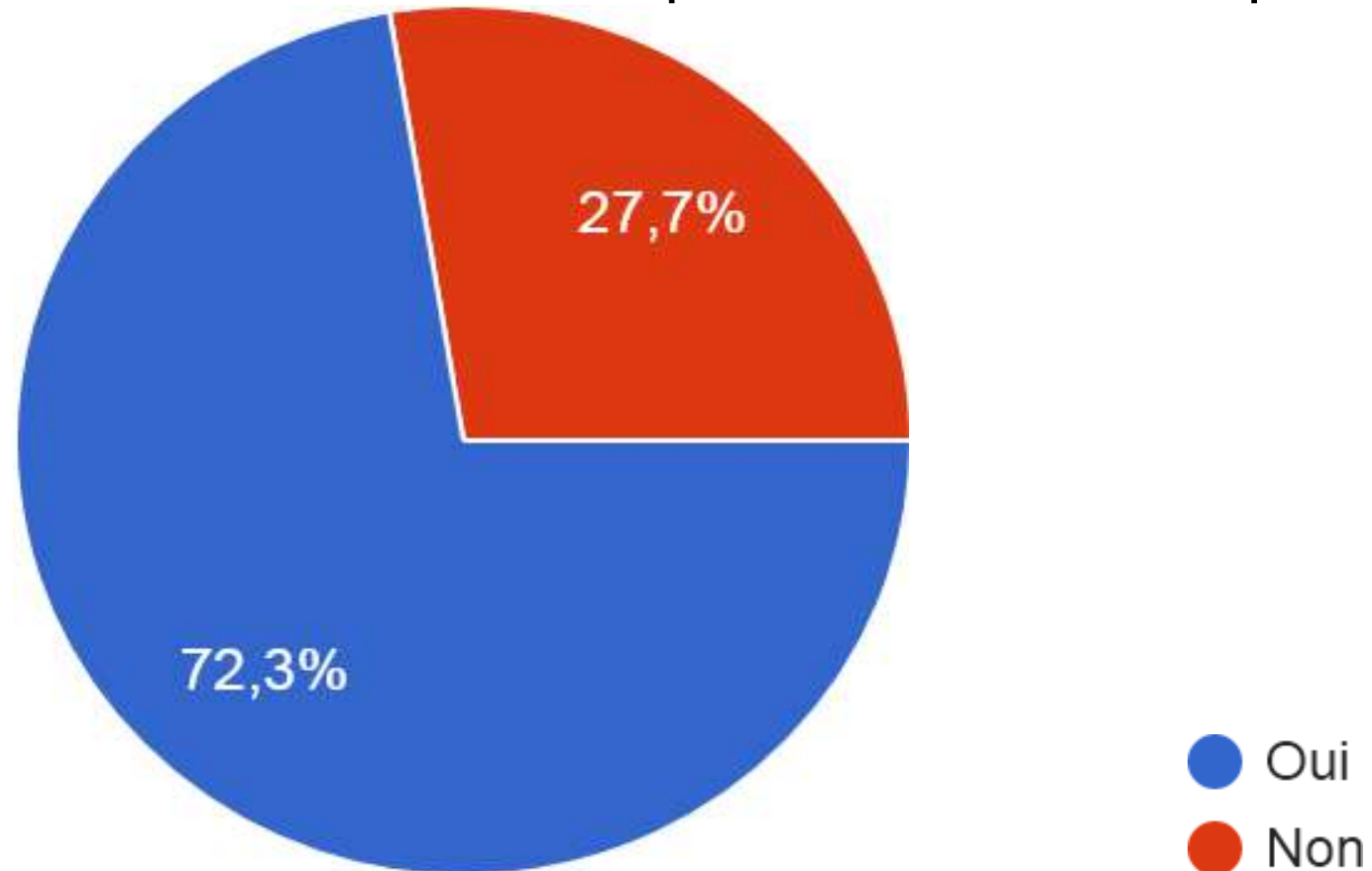
II - Restitution de la consultation

4. Etes-vous favorable de faire évoluer l'organisation de la collecte des encombrants ?



II - Restitution de la consultation

5. Pensez-vous que la collecte à la demande et sur rdv peut être une solution plus satisfaisante?

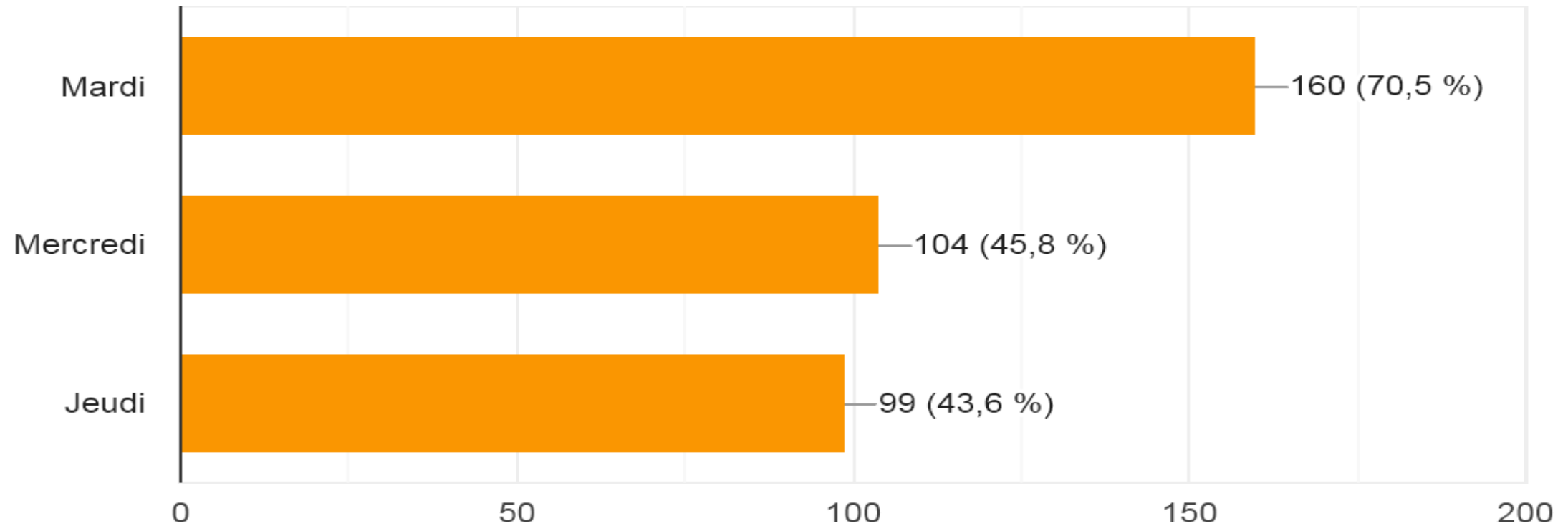


II - Restitution de la consultation

227 réponses

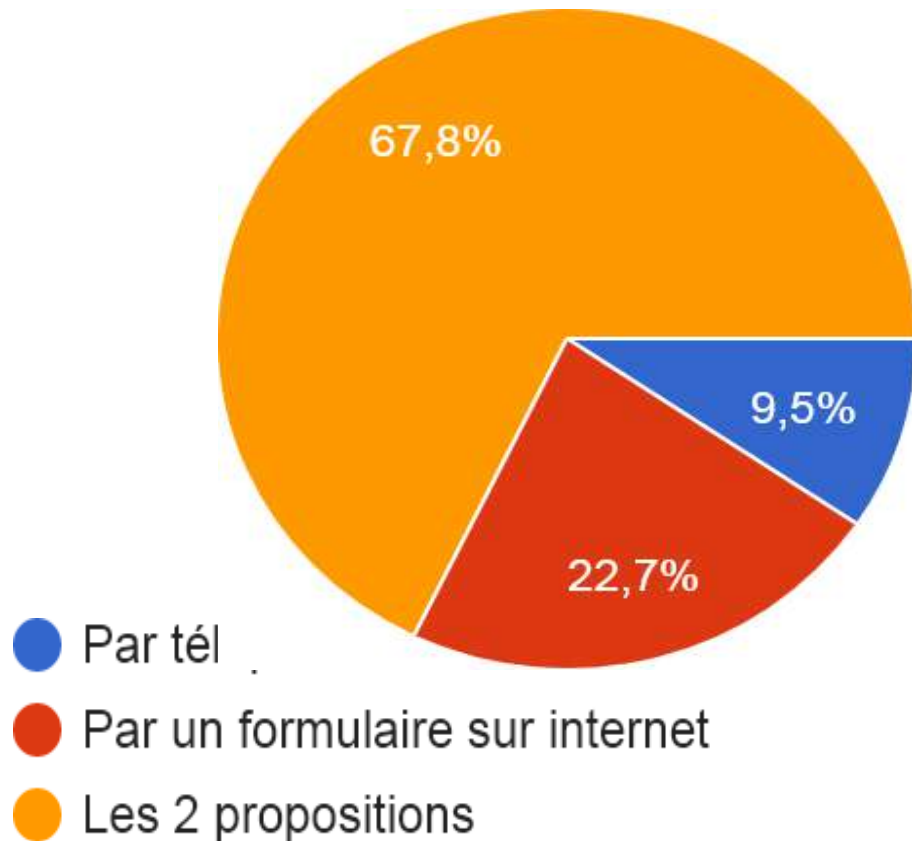
6. Quel jour de la semaine serait le plus adapté pour vous ?

2 choix possibles

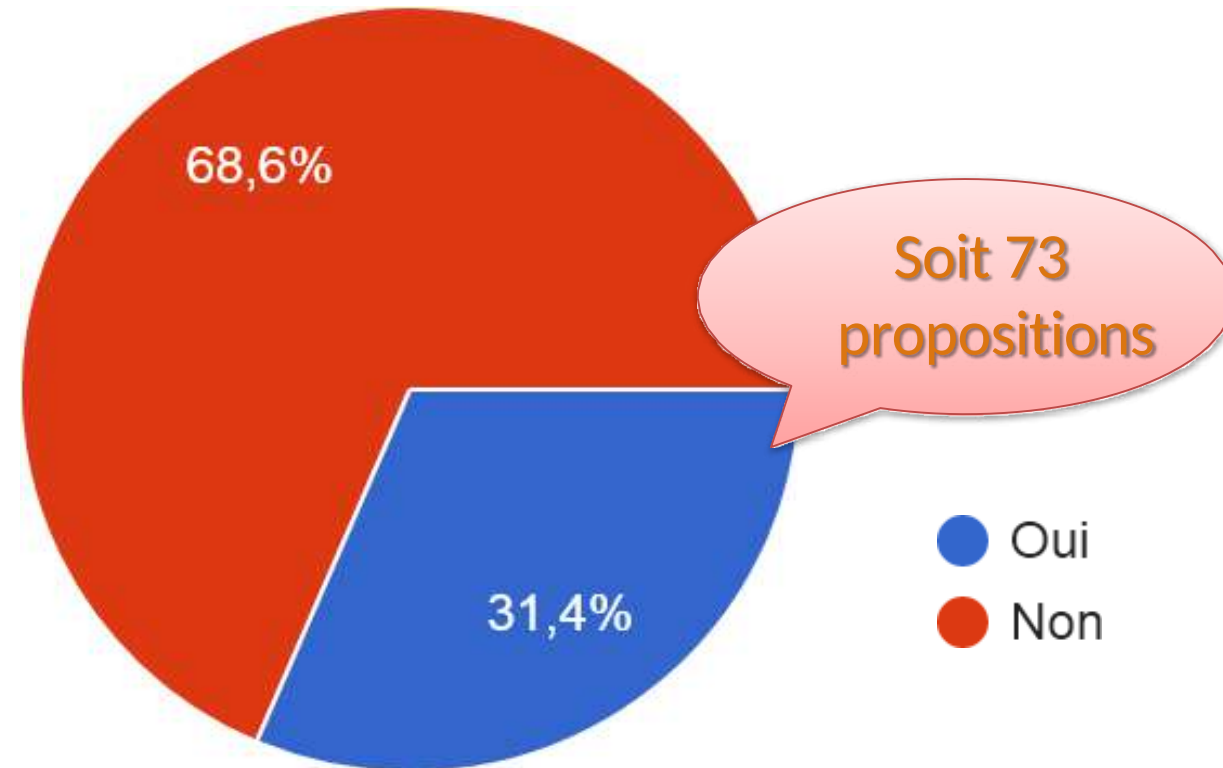


II - Restitution de la consultation

7. Pour la prise de rendez-vous, préférez-vous ?



8. Avez-vous une proposition à soumettre ?



II - Restitution de la consultation

73 propositions

- 12 : verbaliser les contrevenants
- 10 : pédagogie, informer
- 7 : 1 fois par mois
- 6 : 2 passages par trimestre
- 6 : comme avant (avec calendrier bien défini)
- 5 : collecter le lundi
- 5 : ramassage par secteurs/quartiers
- 4 : collecter le samedi
- 2 : participation forfaitaire
- 3 : définir 2, 3 lieux de dépôts permanents dans la ville
- 2 : ouvrir ce service qu'aux personnes âgées
- 2 : 1 fois par trimestre mais pas que encombrants
- 2 : ouvrir la déchèterie le dimanche
- 1 : collecte à la demande en plus du trimestre
- 1 : valoriser ce qui est à jeter/récup /réinvestissement
- 1 : 2 ramassages gratuits 2x/an par foyer et le reste payant

III – La nouvelle organisation

Collecte des encombrants
sur RDV INDIVIDUEL
le mardi matin

❖ A Partir de Quand ?

Dès le **18 novembre** vous pouvez prendre RDV (tél ou mail) - Démarrage ramassage dès le **7/12**

❖ Comment ?

→ Contacter les Services Techniques

 : **05 61 56 73 11** (possibilité de laisser un message pour être rappelé) ou
 : encombrants@mairie-seysses.fr

→ Mentionner vos coordonnées et décrire le nombre et la nature de l'encombrant (1 à 4)

→ RDV confirmé par téléphone et par mail avec le détail de la collecte (nombre et nature de l'encombrants)

→ Rappel du RDV par téléphone la veille (le lundi)

→ Sortir le ou les encombrants devant votre portail :

les agents ne sont pas autorisés à rentrer chez les administrés.

III – La nouvelle organisation

- ❖ En fonction des demandes, le délai d'attente maximum pourrait aller jusqu'à 3 mois.
- ❖ En cas de non respect des consignes (5 encombrants au lieu de 4, dépôt l'avant-veille du ramassage ou des encombrants qui n'en sont pas), la collectivité se réserve le droit de ne pas collecter et/ou de sanctionner le foyer.
- ❖ Respectez la sortie des encombrants le lundi soir devant votre portail, afin d'éviter la pollution visuelle et que d'autres personnes déposent des encombrants à côté des vôtres sans avoir pris de RDV.
- ❖ Les agents seront formés en tant **qu'ambassadeur de tri => Valorisation des déchets.**
- ❖ Une évaluation sera réalisée dans 6 mois.

III – La nouvelle organisation : C'est ...

Par mail :

encombrants@mairie-seysses.fr

Collecte le mardi matin

Par téléphone :
05 61 56 73 11

**Sur rendez-vous
individuel**

Confirmation du rendez-vous par mail et par téléphone avec le nombre d'encombrants à collecter de 1 à 4

Rdv dès le 18-11
1ère Collecte : 07-12

Les agents =
Ambassadeurs de Tri
Valorisation de la collecte

Engagement du dépôt la veille à l'endroit déterminé

Rappel du Rdv par téléphone le lundi : veille de la collecte

IV – Temps d'échange

A VOTRE ÉCOUTE

QUESTIONS /
RÉPONSES



05 61 56 73 11

encombrants@mairie-seysses.fr

Merci de votre
attention

